

Arrêté rectoral portant désignation des représentants des maîtres de l'enseignement privé  
du second degré aux conseils médicaux départementaux en formation plénière

---

La rectrice de la région académique Hauts-de-France,  
Rectrice de l'académie de Lille,  
Chancelière des universités

**VU** l'article R.914-13-49 du code de l'éducation ;  
**VU** le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;  
**VU** le décret n° 2023-968 du 19 octobre 2023 relatif à la composition des conseils médicaux départementaux  
compétents à l'égard des maîtres de l'enseignement privé ;  
**VU** le vote des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique du 30 janvier 2024.

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Jaëlle LANOY  
Professeure certifiée  
Discipline : lettres modernes  
Affectation : lycée privé Sainte Claire à Lille

et

Madame Malika THILLIEZ  
Professeure de lycée professionnel  
Discipline : arts appliqués  
Affectation : lycée privé EIC Jehanne d'Arc à Tourcoing

sont désignées en tant que représentantes titulaires des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second  
degré aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Nord.

**Article 2 :** Monsieur Josselin HAINAUT  
Professeur d'éducation physique et sportive  
Affectation : collège privé Sainte Marie à Beaucamps-Ligny

est désigné en tant que représentant suppléant des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré  
aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Nord.

**Article 3 :** Monsieur André LYSENSOONE

Professeur certifié

Discipline : histoire-géographie

Affectation : lycée privé La Malassise à Longuenesse

et

Monsieur Nicolas PART

Professeur certifié

Discipline : histoire-géographie

Affectation : lycée privé Saint Paul à Lens

sont désignés en tant que représentants titulaires des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré, aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Pas-de-Calais.

**Article 4 :** Monsieur Jean-François PAVY

Professeur certifié

Discipline : documentation

Affectation : lycée privé Baudimont à Arras

est désigné en tant que représentant suppléant des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du second degré, aux conseils médicaux départementaux en formation plénière du Pas-de-Calais.

**Article 5 :**

Les représentants, désignés dans les articles 1 à 4 sont élus pour la durée du mandat de la commission consultative mixte académique.

**Article 6 :**

Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 12 février 2024



Valérie CABUIL